

Initiative populaire fédérale «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)»

1. Texte de l'initiative

L'initiative vise à ancrer dans la Constitution fédérale un objectif de consommation électrique à caractère obligatoire qui permette de réaliser les énormes potentiels d'efficacité¹ et d'économie en matière d'électricité par le biais de mesures appropriées.

Le texte de l'initiative a la teneur suivante:

I

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 89a Efficacité électrique (nouveau)

¹ La Confédération définit des objectifs pour l'amélioration substantielle de l'efficacité électrique.

² Dans le cadre de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons prennent les mesures nécessaires.

II

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

Art. 197, ch. 9 (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 89a (Efficacité électrique)

¹ D'ici 2035, l'efficacité électrique doit être augmentée de façon à ce que la consommation finale annuelle d'électricité cette année-là ne dépasse pas celle de 2011. Le Conseil fédéral fixe des objectifs intermédiaires.

² Le Conseil fédéral adapte la limite supérieure et les objectifs intermédiaires si des divergences importantes surviennent par rapport au scénario «Nouvelle politique énergétique» contenu dans le rapport «Fondements pour la stratégie énergétique du Conseil fédéral; printemps 2011. Actualisation des perspectives énergétiques 2035 (modèles d'économie énergétique)»², en ce qui concerne:

- a. l'évolution de la population;
- b. l'emploi de l'énergie électrique comme substitut des énergies fossiles, dans la mesure où la meilleure technologie disponible est utilisée.

¹ Une augmentation de l'efficacité du courant électrique se définit par une réduction de l'utilisation du courant spécifique pour une prestation de service énergétique déterminée (éclairage, air frais, etc.). Cette augmentation d'efficacité peut découler de la mise en œuvre de technologies améliorées et de nouvelles technologies ainsi que par une optimisation du système.

² Office fédéral de l'énergie (éd.) : «Fondements pour la stratégie énergétique du Conseil fédéral; printemps 2011. Actualisation des perspectives énergétiques 2035 (modèles d'économie énergétique)», Berne, 25 mai 2011 (en allemand uniquement, avec résumé en français). Téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante: www.bfe.admin.ch/strategieenergetique2050 > Stratégie énergétique 2050 (état : 9 juillet 2012).

2. Augmenter l'efficacité électrique: un bénéfice pour l'économie, l'environnement et la société civile

L'efficacité électrique est importante pour l'économie et pour l'environnement: elle a un grand potentiel économique pour tous les secteurs et, du point de vue de l'économie nationale, elle offre un très bon rapport utilité:coûts. Une politique d'efficacité ambitieuse peut promouvoir durablement la croissance et l'emploi ainsi que permettre de grandement réduire la charge pour les consommateurs d'énergie (ménages, économie et pouvoirs publics).

Sur le plan de l'environnement, cette augmentation d'efficacité énergétique est d'une immense importance pour une mise en œuvre réussie du tournant en matière d'énergie: en effet, elle évite des conflits d'intérêt entre la sortie de l'énergie atomique, la construction de centrales à gaz et une surutilisation de l'énergie hydraulique.

On qualifie à juste titre l'efficacité énergétique de premier pilier du tournant politique en matière d'énergie: rien qu'avec des mesures d'efficacité électrique, l'on pourra renoncer jusqu'en 2035 à la production de 4 à 6 et plus centrales nucléaires de type Mühleberg. Par ailleurs, le potentiel d'efficacité électrique peut être réalisé assez rapidement. L'efficacité électrique est par conséquent la clé d'un tournant énergétique financièrement abordable et qui offre une grande sécurité en matière d'approvisionnement.

3. Pourquoi une initiative populaire fédérale est-elle nécessaire?

Les chances politiques que des mesures d'efficacité électrique puissent s'imposer sans pression supplémentaire sont nettement moindres qu'en matière d'énergies renouvelables. Tant l'efficacité électrique est importante, tant elle est insignifiante en tant que facteur dans les débats politiques ainsi que dans la perception de l'opinion publique. Il y a à cela plusieurs raisons:

- L'efficacité électrique est peut attrayante pour les médias: on peut tout au moins photographier une installation de panneaux solaires, mais pas l'efficacité électrique qui ne peut être que décrite indirectement.
- Il y a une carence en matière de lobby économique en faveur de l'efficacité électrique: l'efficacité électrique génère des pertes chez quelques acteurs économiques et de petits bénéfices pour beaucoup. Par conséquent, ceux qui en tirent profit sont mal organisés.
- Il existe un manque de conviction face au fait que des aspects pertinents du potentiel technique d'efficacité électrique peuvent effectivement être exploités.
- Sensibilisation déficiente et connaissances insuffisantes des possibilités dont chacun dispose pour économiser du courant électrique au quotidien. Une initiative populaire offre une plateforme bienvenue de transfert de tant de sensibilisation que de savoir concernant l'efficacité électrique.

Par rapport aux initiatives parlementaires ou aux interventions parlementaires, une initiative populaire fédérale a pour avantage de faire l'objet de plus larges débats, ce qui a pour effet que le savoir et la prise de conscience augmentent au sein de la population. Une telle initiative permet d'approfondir le sujet et elle met en route un processus de réflexion novateur.

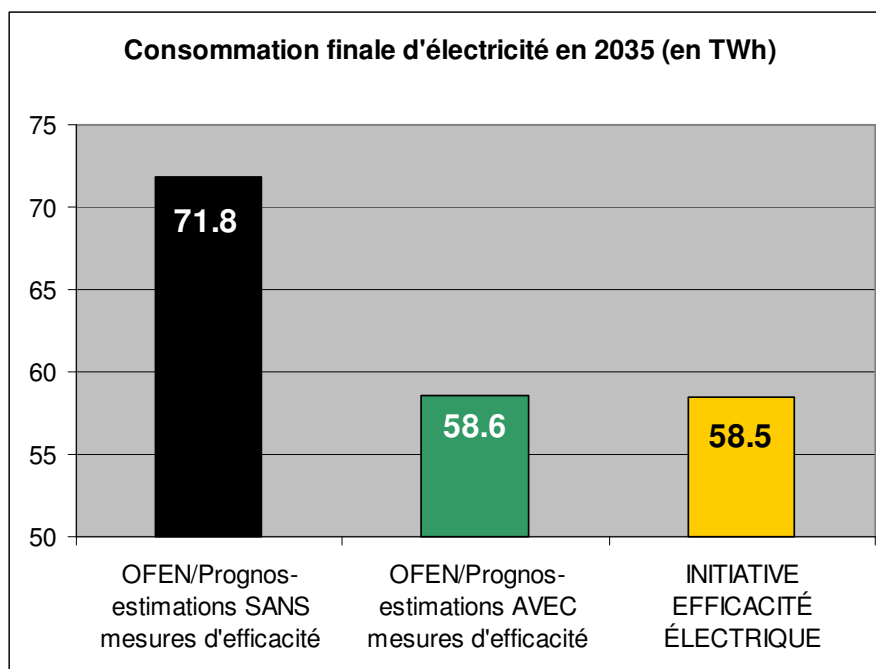
En outre, l'initiative est nécessaire quant au fond: aujourd'hui, environ un tiers du courant électrique produit se perd sans profit. Cela aggrave la situation économique des entreprises et charge inutilement les budgets des ménages privés.

4. Pourquoi formuler un objectif? L'objectif est-il réaliste?

L'initiative «efficacité électrique» est une initiative à objectif relativement modeste: dans la Constitution fédérale, on définit l'objectif, à savoir «quoi». A l'échelon de la loi et de l'ordonnance, le Parlement et le Conseil fédéral déterminent les mesures à prendre. L'initiative est donc parfaitement adaptée aux différents échelons.

L'initiative a pour point de mire l'engagement de la Confédération et des cantons à augmenter l'efficacité électrique de manière à maintenir jusqu'en 2035 la consommation annuelle de courant électrique au niveau de celle de 2011. Cela correspond à 58.5 TWh. Voilà qui est pragmatique et réaliste.

Des chiffres de l'Office fédéral de l'énergie datant de l'année 2011 révèlent que, sans mesures d'efficacité électrique supplémentaires, la consommation de courant électrique d'ici à 2035 augmenterait d'environ 23% ou 13.3 TWh par rapport à l'année 2011.



D'autres pronostics évoquent même une augmentation encore plus forte, si la politique ne met pas en œuvre de nouvelles conditions-cadres. Or, nous ne pouvons nous offrir ce luxe. Les 13.3 TWh constituent donc l'objectif d'efficacité minimal à atteindre. Tant les Académies

des sciences (A +) ³ que les experts et expertes en électricité de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (s.a.f.e) ⁴ estiment qu'il existe clairement de plus grands potentiels d'efficacité électrique tant du point de vue technique que politique.

Pour anticiper sur la mise en œuvre de l'initiative répondant au système de compromis typiquement helvétique et se donner les meilleures chances d'obtenir une majorité, le texte de l'initiative ne se réfère qu'aux données confirmées par les autorités et par conséquent sur des chiffres moins ambitieux. L'initiative est ainsi pragmatique et peut être mise en œuvre en termes de «realpolitik».

5. Quelles sont les mesures permettant d'atteindre l'objectif?

Pour démontrer que le but prévu dans l'initiative constitutionnelle – à savoir maintenir la consommation électrique des consommateurs finaux au niveau de celle de l'année 2011 – est réaliste, nous énonçons ci-après quelques mesures avec leur potentiel d'efficacité:

Mesure politique possible	Potentiel annuel ⁵
Augmentation des exigences minimale pour l'éclairage, les appareils, les moteurs	6.0 TWh
Remplacement obligatoire des chauffages électriques directs et des boilers électriques	2.5 TWh
Bonus d'efficacité en faveur des entreprises: les entreprises ayant une consommation électrique de 100 MWh et plus qui s'engagent – par le biais d'une convention comportant des objectifs – à utiliser l'énergie d'une manière efficiente auront un avantage économique par rapport aux autres entreprises ne concluant aucune convention.	4.0 TWh
Mise au concours de mesures d'efficacité électrique en vue de promouvoir des projets et des programmes contribuant à agir autant que possible sur les coûts et inciter les ménages, l'industrie et le secteur tertiaire à consommer le courant électrique de manière plus efficiente.	7.0 TWh
Mandat d'efficacité à des fournisseurs de courant électrique (système bonus-malus)	15.0 TWh
Taxe d'incitation de courant neutre pour la quote-part de l'Etat, assortie d'une solution spéciale pour les exploitations utilisant beaucoup de courant	13.0 TWh
Le Comité d'initiative mène actuellement des discussions intensives avec le secteur des fournisseurs de courant électrique en vue d'élaborer d'autres mesures encore.	en suspens

³ cf.: www.akademien-schweiz.ch/dms/D/Publikationen/Berichte/Zukunft_Stromversorgung_Langfassung.pdf

⁴ cf.: www.energieeffizienz.ch/files/SAFE_FS_Stromeffizienz_d.pdf

⁵ Au cas où ces mesures sont mises en œuvre en tant qu'instrument principal. Les effets ne sont pas cumulables à un rapport de 1:1.

Des potentiels peuvent être réalisés dans les domaines d'utilisation les plus divers. Les plus grands potentiels d'efficacité concernent l'éclairage et l'utilisation par les industries. Les potentiels mentionnés ci-dessous sont cumulables, ils se montent à 19.2 TWh et sont réalisables jusqu'en 2035.

Domaines d'application	Potentiel annuel
Eclairage	4.2 TWh
Appareils électroménagers	2.5 TWh
Technique domestique	2.5 TWh
Divertissements	0.8 TWh
Bureautique, technologie d'information et de communication	2.5 TWh
Applications dans les arts et métiers	1.6 TWh
Applications industrielles	4.8 TWh
Trafic	0.3 TWh

Les listes de potentiel mentionnées ci-dessus ne sont pas exhaustives et ne constituent pas une exigence minimale. D'une part, nous sommes convaincus que d'autres mesures encore émergeront des débats parlementaires. D'autre part, il convient de n'appliquer qu'une sélection des mesures figurant dans ces listes, car le potentiel total dépasse nettement l'objectif voulu.

6. Organisme responsable: Association «Initiative efficacité électrique»

L'association «initiative efficacité électrique», constituée le 22 août 2012, est l'organisme responsable de l'initiative populaire fédérale. Cette association est composée de représentants des milieux politiques, économiques, écologiques ainsi que d'autres organisations et de personnes individuelles.

L'association a pour but de mettre en évidence et d'exploiter le large potentiel économique en matière d'efficacité électrique ainsi que le potentiel d'économies de courant électrique pour les ménages privés, les pouvoirs publics, les entreprises, etc. L'association entend ainsi rendre la sécurité en matière d'approvisionnement de la Suisse en courant électrique plus compétitive à long terme et dans une large mesure indépendante, permettant ainsi à l'économie suisse d'être plus compétitive. L'association adopte et promeut donc les initiatives soutenant à long terme l'atteinte des objectifs. Par conséquent, l'association constitue l'un des piliers porteurs d'un tournant énergétique bénéfique tant pour l'économie que pour l'environnement.

7. Echéancier

28 août 2012:	Publication du texte de l'initiative populaire fédérale dans la Feuille fédérale / Conférence de presse
Dès la fin du mois d'août 2012:	Collecte des signatures indispensables
Début de l'année 2013:	L'objectif de 120'000 signatures sera atteint

Cet échéancier permet au Conseil fédéral de déterminer la place de l'initiative et de la pondérer parallèlement aux résultats de la procédure de consultation relative au message concernant le tournant en matière énergétique, résultats qui doivent être remis d'ici à la fin de l'année 2012. L'initiative se subordonne ainsi à l'agenda du Conseil fédéral et ne le retardera pas non plus dans ses travaux.

En même temps, la pression politique augmente concernant la révision de la loi sur l'énergie à telle enseigne qu'elle pourra indirectement tenir lieu de contre-projet à l'initiative.

Au cas où résultats des délibérations parlementaires relatives à la législation sur le tournant énergétique seraient insuffisants dans le domaine de l'efficacité électrique, l'initiative devra faire l'objet d'une votation populaire. Si le Peuple accepte l'initiative, la mise en œuvre de cette dernière conduira à une révision de l'article portant sur l'objectif à atteindre dans la loi sur l'énergie (LEne); de ce fait, les mesures ad hoc axées sur l'article de l'objectif seront d'autant plus efficaces. Là aussi, la mise en œuvre pourra avoir lieu en temps utile.

Membres du Comité d'initiative (27 membres sur 27 possibles au maximum):

Beglinger Nick, président de l'association économique swisscleantech

Birrer-Heimo Prisca, présidente de la Fondation pour la protection des consommateurs / conseillère nationale PS

Bruderer Wyss Pascale, conseillère aux Etats PS / présidente de Cleantech Argovie

Bühlmann Cécile, présidente du Conseil de fondation Greenpeace

Chevalley Isabelle, conseillère nationale pvl

Fluri Kurt, président de la Ville de Soleure / conseiller national PLR – Les libéraux / président du Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Gasche Urs, conseiller national PBD

Gassmann Felix, CEO Sauter Building Control Schweiz AG / président du Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment GSGL / président du Fachverband für Komfortregelung FKR

Graber Konrad, conseiller aux Etats PDC

Grossen Jürg, entrepreneur / conseiller national pvl

Hausammann Markus, agriculteur / conseiller national UDC

Hildesheimer Vuillemin Gabriele, directrice Öbu – Netzwerk für nachhaltiges Wirtschaften

Ingold Maja, vice-président BirdLife Suisse / conseillère nationale PEV

Jans Beat, conseiller national PS

Luechinger Urs, président de la Fédération tessinoise d'aquaculture et de la pêche

Luginbühl Werner, conseiller aux Etats PBD

Kälin Peter, président de l'Association Médecins en faveur de l'environnement

Meier Ruedi, président d'énergie-cluster.ch

Noser Ruedi, entrepreneur / conseiller national PLR – Les libéraux

Peterhans Stephan, directeur du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP

Recordon Luc, conseiller aux Etats, Les Verts

Ringger Reto, entrepreneur / président du Conseil de fondations WWF Suisse

Schmid-Federer Barbara, conseillère PDC

Schmid Walter, entrepreneur / initiateur d'Umwelt Arena

Semadeni Silva, présidente Pro Natura / conseillère nationale PS

Stadelmann Franz X., vice-président oeku Eglise et environnement

Von Graffenried Alec, conseiller national Les Verts

Contact:

Initiative efficacité électrique, c/o Pia Stebler Consulting, Frey-Herosé-Strasse 25, 5000 Aarau.

E-mail: info@initiative-efficacite-electrique.ch | téléphone: 079 674 45 45 ou 062 824 30 00